

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2013**

Le vingt-neuf janvier deux mille treize à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CERONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Patrick Soulé, Maire.

**Etaient présents** : MM. Jean-Patrick SOULÉ, Jean-Noël CLAMOUR, Mme Maguy PEYRONNIN, M. Marcel BENAMOU, Mme Michèle TUBAUD, MM. Michel ARMAGNACQ, David MOURAND, Mme Sophie ROBERT, MM. Thierry ALLARD, Jean LATRY, Jean-Jacques DUBOIS, Mme Marie-France LE ROUX, M. Yannick LEGLISE, Mme Corinne BOURCHEIX,

**Absent représenté** : Eric JAUMET par Jean-Patrick SOULÉ

**Absente excusé** : Aurélie JACCKEL

**Absents** : Michel LANGLAIS, Yves NASRI, Aurélie LARRIAUT

**Secrétaire de séance** : Sophie ROBERT

**Date de convocation** : 24 janvier 2013

### **PROCES VERBAL SEANCE PRECEDENTE**

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- D.E.T.R. Travaux mairie
- Convention avec M. LAFOSSE – Extension du réseau électrique
- Discussions sur les rythmes scolaires

### **2/2013 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – TRAVAUX RENOVATION ET RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique que notre commune est éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et qu'à ce titre les travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie peuvent bénéficier de la D.E.T.R.

Il propose de déposer un dossier de demande de D.E.T.R. pour aider au financement de ces travaux dont le montant prévisionnel à 162 852.14 € HT soit 194 771.16 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❖ de réaliser les travaux de rénovation et de réhabilitation du rez-de-chaussée de la Mairie,
- ❖ de solliciter la D.E.T.R.,
- ❖ d'approuver le plan de financement suivant :

Montant HT :	162 852.14 €
Subvention sollicitée (35 %) :	56 998.25 €
Fonds propres ou emprunt :	137 772,91 €
Total TTC :	194 771.16 €

Ces crédits seront prévus au budget unique 2013 à l'opération 139.

### **3/2013 - EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – CONVENTION AVEC M. LAFOSSE**

Monsieur le Maire explique Monsieur Antoine LAFOSSE a déposé une demande de permis de construire au lieu dit Le Caméou sur les parcelles cadastrées section C n° 88 et 89. Ces parcelles ne sont pas desservies par le réseau électrique. Le montant des travaux à réaliser pour l'extension du réseau électrique est de 2 556 €.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à faire procéder à ces travaux par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde. En contrepartie et en application de l'article L 332-15 du code de l'urbanisme, Monsieur Antoine LAFOSSE doit s'engager à prendre en charge cette dépense avant la délivrance de son autorisation de construire.

### **4/2012 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal les principales mesures issues du Décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il précise qu'il a souhaité connaître l'avis des enseignants et des parents d'élèves avant que le conseil municipal ne se prononce sur ce projet.

Pour ce faire, il fait état de sa rencontre avec les enseignants qui lui ont exprimés leurs doutes quant au contenu de la réforme. Cependant les enseignants ont demandé au Maire de donner du temps à la mise en place de la nouvelle organisation. Ils sollicitent donc le report de son application à la rentrée 2014.

Pour les parents d'élèves, la consultation a pris la forme d'un questionnaire concernant le choix de la demi-journée et de la fréquentation des centres de loisirs. Les résultats de cette enquête font apparaître que les parents sont favorables majoritairement au mercredi matin et que le nombre d'enfants qui sont susceptibles de fréquenter l'ALSH après la réforme devrait doubler.

La parole est donnée à l'ensemble des membres du conseil municipal pour recueillir leurs avis et leurs propositions.

A la fin des débats et compte tenu des éléments dont disposent les élus ;

Vu le délai et les difficultés rencontrées pour la mise en application de cette réforme ;

Considérant l’avis des parents et des enseignants et après discussions, le Conseil Municipal décide à l’unanimité de choisir le mercredi comme jour de classe supplémentaire mais demande que l’application de cette réforme ait lieu en 2014 et charge Monsieur le Maire de demander une dérogation en ce sens auprès de Monsieur l’Inspecteur d’Académie et de porter ces dispositions lors des discussions qui doivent avoir lieu au bureau de la Communauté de Communes.

L’ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 heures.

2/2013 – DETR Travaux mairie

3/2013 – Convention avec M. LAFOSSE –Extension du réseau électrique

4/2013 – Discussions sur les rythmes scolaires

J.P. SOULÉ

J.N. CLAMOUR

M. PEYRONNIN

M. BENAMOU

M. TUBAUD

M. ARMAGNACQ

D.MOURAND

S. ROBERT

T. ALLARD

J. LATRY

J.J. DUBOIS

M.F. LE ROUX

Y. LEGLISE

C. BOURCHEIX